



14 octobre 2026,

Présent(e)s : Mesdames VANEY Nolwenn - COLLE BELTAI Valérie - TORTORA Sandrine - HACENE Marie
Messieurs GILBERT Cédric - MEON Ludovic - PALLARES Laurent

Excusé(es) : Messieurs BOULLE Thomas - BOTTONI Pierre

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS :

Les 2^{ème} délayages -11 ans, -13 ans, -15 ans, -18 ans féminins et masculins vous parviendront lundi 19 octobre 2026.

RAPPEL : En cas d'absence d'arbitre dans les catégories jeunes, le tirage au sort entre joueurs n'est pas autorisé

RAPPEL : L'officiel A doit être majeur pour les rencontres en catégories jeunes.

ST MAUR : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -13 ans F3

ST MAUR : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -18 ans M3

CHEVILLY LARUE : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -11 ans M2

CACHAN : La COC prend note de l'engagement de votre équipe +16 ans M3

THIAIS : La COC autorise le sur-classement de votre joueuse BAGCI Nurgul en +16 féminins.

MAISONS-ALFORT : La COC autorise le sur-classement de votre joueur BAUDRIN Leny en -18 ans masculins.

BASE DE DONNEES NON MISE A JOUR : ARCUEIL – ST MAUR. Amende suit

TOURNOI MINI-HAND

MAISONS-ALFORT	15 novembre 2026
FONTENAY/BOIS	17 janvier 2027
CHEVILLY-LARUE	28 février 2027
IVRY	7 mars 2027
ORMESSON	14 mars 2027
MAROLLES	14 mars 2027
L'HAY LES ROSES	21 mars 2027
VILLEJUIF	21 mars 2027
BONNEUIL	4 avril 2027
CRETEIL	2 mai 2027
CHENNEVIERES	23 mai 2027
CHAMPIGNY	30 mai 2027
SUCY	20 juin 2027
ARCUEIL	20 juin 2027

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Rencontre HBC Choisy le Roi / HBC Cachan du 9/10 janvier 2027 :

CACHAN : Merci de répondre dans Gest'hand à la demande d'inversion de Choisy le Roi à la suite de leur indisponibilité de gymnase

DEPARTEMENTALE 2

Rencontre HBC Arcueil 2 / AS St-Mandé HB 4 du 7/8 novembre 2026 :

La rencontre aura lieu le samedi 7 novembre 2026 à 20h30 au gymnase Vincent Raspail à Arcueil.

DEPARTEMENTALE 3

L'équipe du HBC Cachan 3 intègre le championnat dans la poule A à la place de l'exempt

MOINS DE 15 ANS

POULE F

Rencontre Alliance Est 94 2 / ES Sucy HB du samedi 3 octobre 2026 :

Alliance Est 94 : La sanction de match perdu par pénalités sportive et financière est annulée.

Alliance Est 94 : L'officiel responsable A n'est pas dans la convention. Amende suit

MOINS DE 13 ANS

POULE MF

Rencontre US Alfortville HB 2 / US Villejuif HB 2 du samedi 3 octobre 2026 :

ALFORTVILLE : La COC annule l'amende.

MOINS DE 11 ANS

POULE A

Rencontre US Ivry HB / US Créteil HB 2 du samedi 10 octobre 2026 :

IVRY : Manque chronométreur et secrétaire sur FDME. Amende suit.

POULE E

Rencontre HBC Arcueil / US Fontenay HB du samedi 10 octobre 2026 :

FONTENAY : Vous avez fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

Rencontre AS St Mandé HB / HBC Arcueil du dimanche 11 octobre 2026 :

ARCUEIL : Vous avez fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

POULE MB

Rencontre US Alfortville HB 2 / ASA Maisons-Alfort HB 3 du samedi 10 octobre 2026 :

ALFORTVILLE : L'officiel responsable A est mineur. Amende suit.



CHAMPIONNATS FEMININS

MOINS DE 18 ANS

Poule C :

Rencontre Entente Sud 94 / US Fontenay HB du samedi 10 octobre 2026 :

ENTENTE SUD 94 : Vous avez fait jouer une joueuse hors convention, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

MOINS DE 15 ANS

Poule A :

Rencontre CSM Bonneuil HB / Marolles HB du samedi 10 octobre 2026 :

MAROLLES : Votre officiel A n'est pas qualifié à la date de la rencontre. Amende suit.

La Présidente de la COC 94
Nolwenn VANEY

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen de Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.